

ASA de la Chapelle Montabourlet  
Mairie  
24320 La Chapelle Montabourlet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la Chapelle Montabourlet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_1**

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHAPUZET Luc se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr RENAUDEAU Eric, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

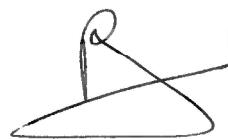
- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CHAPUZET Luc



Le Président,  
RENAUDEAU Eric




Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA de la Chapelle Montabourlet

Mairie

24320 La Chapelle Montabourlet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la Chapelle Montabourlet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_2****Objet : Affectation du résultat de l'exercice**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2025 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	9 896.17 €
* résultat antérieur :	80 523.73 €
* TOTAL A AFFECTER :	90 419.90 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	0 €
* solde des restes à réaliser	0 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- \* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0 €
- \* affectation complémentaire en "réserves" : 0.€
- \* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 90 419.90 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CHAPUZET Luc



Le Président,  
RENAUDEAU Eric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA de la Chapelle Montabourlet  
Mairie  
24320 La Chapelle Montabourlet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la Chapelle Montabourlet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_3**

**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Mr RENAUDEAU Eric, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Total de Fonctionnement Dépenses = 141 530.00 €

Total de Fonctionnement Recette = 141 530.00 €

Total Investissement Dépenses = 25 000.00 €

Total Investissement Recettes = 25 000.00 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le budget primitif 2026

d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CHAPUZET Luc



Le Président,  
RENAUDEAU Eric




Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA de la Chapelle Montabourlet  
Mairie  
24320 La Chapelle Montabourlet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la Chapelle Montabourlet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_4**

**Objet :** Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Mr RENAUDEAU Eric Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

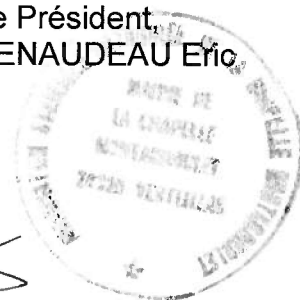
d'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CHAPUZET Luc

Le Président,  
RENAUDEAU Eric



ASA de la Chapelle Montabourlet  
Mairie  
24320 La Chapelle Montabourlet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la Chapelle Montabourlet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_5**

**Objet :** Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- charges fixes : 140,00 € / module  
70€ / module - appel en mai  
70€ / module - appel en juillet
- consommation : 0,15 € / m3 appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

d'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

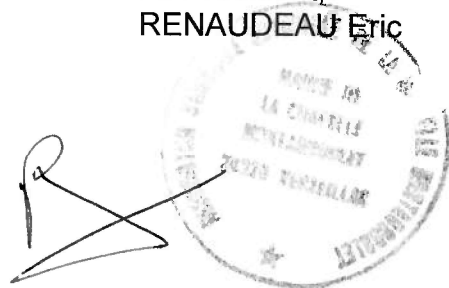
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CHAPUZET Luc



Le Président,  
RENAUDEAU Eric



ASA de la Chapelle Montabourlet

Mairie  
24320 La Chapelle Montabourlet**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	2
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la Chapelle Montabourlet s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_6****Objet :** Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric, Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

- L'EARL du Domaine fleuri précise qu'elle dispose de 20 souscriptions mais que l'état de la ressource en eau et des installations techniques ne permettent pas l'irrigation de ses parcelles. Il demande donc la distraction de ses parcelles et l'annulation de ses souscriptions.
- Mme Clement Simone sollicite la réduction de ses souscriptions à un module.

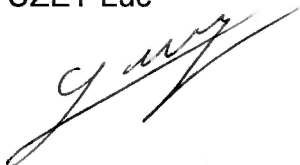
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

Usagers		Propriétaires		Souscription 1
CHAPUZET	LUC	CHAPUZET	JACQUES	12
CHAPUZET	BRUNO	CHAPUZET	JACQUES	13
CLEMENT	SIMONE	CLEMENT	SIMONE	1
EARL	DES 3 LOUPS	VALADE	PIERRE	40
EARL	RENAUDEAU	RENAUDEAU	JEAN CLAUDE	30
GAEC	Le Jardin de Goûts	BORDAS	RAYMOND	6
GAEC	Le Jardin de Goûts	BORDAS	CATHERINE	8
GIRAUD	PIERRE	GIRAUD	GILBERTE	30
LALIZOU	Thomas	AZARD	YVETTE	22
SCEA	de chez Lucias	REIX	Hugues	30


Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CHAPUZET Luc







Le Président,  
RENAUDEAU Eric




Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

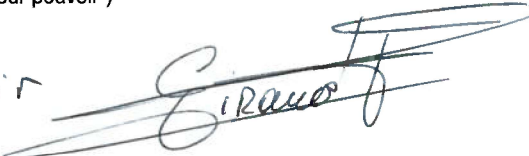
~~ASA de la Chapelle Montabourlet~~**Mairie 24320 LA CHAPELLE MONTABOURLET****Liste d'émargement du syndicat****Date : ... 03/03/2026 .....**

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
<b>MR CHAPUZET LUC</b> 445 Route des noyers La Buisson 24320 GOUTS-ROSSIGNOL	Secrétaire		
<b>MR GIRAUD PIERRE</b> 839 ROUTE DE PUYREMALE 24340 MAREUIL	Membre		
<b>MR REIX Hugues</b> 1273 Route du meunier 24320 GOUTS-ROSSIGNOL	Vice Président		
<b>MR RENAUDEAU ERIC</b> 37 impasse des lilas Les Maines 24320 CHERVAL	Président		

**POUVOIR**

Je soussigné GIRAUD PIERRE, Syndic de L'ASA de la Chapelle Montabourlet, donne pouvoir à M. Renaudeau de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 03 mars 2026 à 14H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Puyremale, le 1 mars 2026  
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir 

**POUVOIR**

Je soussigné REIX Hugues, Syndic de L'ASA de la Chapelle Montabourlet, donne pouvoir à M. Reix Michel de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 03 mars 2026 à 14H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir 